



Offert par

Torah-Box.com

14

Dans un état de pureté

48

MIDDA 14 | DANS UN ÉTAT DE PURETÉ

Le cerveau humain, organe purement matériel, doit, pour appréhender notre sainte *Torah*, entièrement spirituelle, " baigner " dans un environnement propre de toute pensée impure et de toute réflexion négative ou mauvaise. Un état d'esprit impur ne peut en aucun cas être le réceptacle de l'enseignement Divin. La pureté, notre *Torah*, et l'impureté, de mauvaises pensées, ne peuvent cohabiter.

Il est intéressant de constater que ce n'est absolument pas le cas lorsque l'on étudie des matières profanes, à l'université par exemple. On peut très bien être immergé dans l'impudeur et la légèreté d'esprit sans pour autant en ressentir les conséquences dans son apprentissage.

Or la *Torah* étant entièrement *Rouh'anite*, le lien qui nous rattache à elle dépend foncièrement de l'état de pureté dans lequel on se trouve. En l'absence de sainteté et de pureté, notre étude ne peut perdurer, elle n'a pas d'avenir. (Rav Yeru'ham).

“ On rapporte qu'à l'époque du Gaon de Vilna vivait une femme dont le mari avait disparu depuis de nombreuses années, conférant ainsi à cette dernière un statut d'agouna.

Voilà qu'un beau jour, un homme prétendant être le mari de cette pauvre femme refait surface et, après avoir apporté moult preuves, dans les domaines les plus triviaux, de la véracité de ses propos, demande naturellement à réintégrer le domicile conjugal. Face aux doutes qui l'assaillent, l'épouse abandonnée s'en réfère au Gaon de Vilna pour connaître la marche à suivre.

Le Gaon décide alors de convoquer notre homme à la Shule pour l'office de minh'a et lui demande de s'installer à sa place habituelle. Mais ce dernier, ne sachant absolument pas où s'asseoir, est démasqué et reconnaît avoir menti.

Le Gaon nous rapporte un enseignement éloquent : lorsqu'un homme est animé de mauvaises intentions, il est impossible qu'il y ait dans son esprit une place pour la kedoucha. Ainsi, lorsque ce prétendant a manigancé son plan, en récoltant toutes les informations dont il avait besoin auprès du vrai mari, il n'a pas pensé au Beit Haknesset, lieu de pureté et de sainteté par excellence. 🙏🙏

La *massehet* Yebamot (daf 62b) nous enseigne que celui qui demeure sans femme demeure sans *Torah*. Le Rav Moshé Aaron Stern commente ce passage (Bayt ou Ménouh'a) : " il semble, qu'a priori, cet enseignement s'applique également au *ba'hour* qui s'adonne à la *Torah* sans relâche matin et soir et qui, en se mariant, verrait son rythme et l'intensité de son étude diminuer inévitablement. Comment le comprendre ? En fait, l'étude de la *Torah* sans crainte du ciel est comparable à l'apprentissage d'une science ou d'une sagesse profane. Il n'y a de véritable connexion à la Source qu'en l'absence de toute mauvaise pensée ou de toute faute. Or il est enseigné que le mariage éloigne de la faute. Ainsi, même si on étudie

14 | DANS UN ÉTAT DE PURETÉ

moins en étant marié, (cas de notre *barh'our*) ce temps d'étude sera considéré comme un *limoud Torah* sans faute. C'est le véritable *limoud Torah* dans la pureté.



Obstacles à l'acquisition de cette midda

De nos jours, les moyens de s'évader de la réalité et de se polluer l'esprit sont légion : télévision, Internet, smartphones, journaux, mode, panneaux publicitaires, cinéma....

Tous ces médias véhiculent à vitesse grand V des idées et des images aux effets dévastateurs pour n'importe quel individu normalement constitué.

Violence, mensonges, calomnie, impudeur sont le lot quotidien de milliards de personnes dans le monde.

Un *Ben Torah* peut être, s'il n'y prête pas attention, agressé par ces messages si contraires aux valeurs de la *Torah*. Cela peut occasionner des dommages dramatiques sur son être et l'empêcher par conséquent d'étudier dans un état de pureté.

Le Ramhal, dans son fameux *Messilat Yecharim*, nous enseigne que l'état de pureté permet de réparer le cœur et les pensées.

Le *Matanat Haïm* nous livre quatre états de pureté sur lesquels on peut/doit s'exercer :

1. Pureté des yeux :

S'éloigner de toute image ou scène violente et indécente.
Pour ce faire, il faut éviter tous les médias véhiculant de

telles images (tv, internet, cinéma, journaux non cacher, smartphones...) et veiller à fréquenter les lieux les plus décents possibles.

Cette excellente habitude à prendre nous conduit à fuir les tentations matérielles omniprésentes dans notre vie quotidienne.

2. Pureté des pensées :

Pour atteindre cet état, il faut essayer de constamment tourner ses pensées vers des *Divrés Torah* (que l'on aura soin d'avoir appris par cœur, par exemple) car les pensées impures ne surgissent que dans un esprit vide. (Rambam)

3. Pureté des paroles :

La pratique de la médisance, le *Lachon Hara* et le fait de prononcer des mots inconvenants ont comme conséquence de souiller la bouche. Cette même bouche, lorsqu'elle prononcera des paroles de *Torah*, ne le fera pas dans la meilleure configuration possible.

4. Pureté de ce que l'on consomme :

Veillez à ne consommer que des aliments strictement *cacher* et parfaitement vérifiés (*bedicat tolaïm* des fruits et légumes).

Veiller à avoir une alimentation raisonnable permet d'augmenter son état de pureté.

14 | DANS UN ÉTAT DE PURETÉ



Exercices pratiques

- Baissez votre exposition aux images : télévision, internet, journaux...
- Pratiquez l'abstinence de mauvaises paroles pendant une heure chaque jour pour commencer et augmenter ce rythme progressivement.
- Étudiez le livre du Hafets Haim sur le Chemirat Halachon 5 minutes par jour.
- Baissez les yeux lorsque vous tombez sur quelque chose d'inconvenant afin de marquer une frontière claire entre le permis et l'interdit.